

CRITÈRES D'ACCRÉDITATION D'UNE UNITÉ DE RECHERCHE À L'ÉTRANGER

Décembre 2022

CRITÈRES D'ACCRÉDITATION

DOMAINE 1. POLITIQUE DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

CRITÈRE 1 – DÉFINITION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE L'UNITÉ DE RECHERCHE ET DE SA MISE EN ŒUVRE

L'unité de recherche s'assigne des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique. Elle exprime une vision claire de son environnement de recherche. Elle tient compte de la politique de ses donneurs d'ordre en matière de recherche et de valorisation. L'unité de recherche apprécie la qualité et la trajectoire de sa production scientifique dans le contexte national et international de son ou ses domaines scientifiques.

L'unité de recherche possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche. Elle veille à l'adéquation de ses objectifs scientifiques avec les locaux, les infrastructures, les plateformes, les matériels, les logiciels et les ressources documentaires mis à sa disposition.

Le fonctionnement de l'unité de recherche est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, de parité, de non-discrimination en matière de formation, de mobilité interne et d'évolution des carrières de ses personnels. L'unité de recherche recrute son personnel en prenant en compte par exemple les principes de la Déclaration de San Francisco (DORA) ou HRS4R (*Human resources strategy for researchers*).

L'unité de recherche identifie de façon explicite les suites qu'elle a données aux recommandations d'une éventuelle évaluation précédente.

DOMAINE 2. ATTRACTIVITÉ ET RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

CRITÈRE 2 – L'UNITÉ DE RECHERCHE EST ATTRACTIVE PAR SON RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE ET PAR LA QUALITÉ DE SA POLITIQUE D'ACCUEIL

Les membres de l'unité de recherche sont invités à présenter leurs travaux dans des institutions scientifiques ou des congrès nationaux, régionaux et internationaux. Ils organisent des congrès de niveaux national, régional et international majeurs. Les membres de l'unité de recherche exercent des responsabilités éditoriales dans des revues, des collections reconnues internationalement. L'unité de recherche compte en son sein des membres d'académies, d'institutions scientifiques, de sociétés savantes, ainsi que des lauréats de divers prix et distinctions scientifiques nationaux, régionaux et internationaux. L'unité de recherche assure la mobilité entrante et sortante des chercheurs juniors et seniors dont certains sont des chercheurs de renom. Elle leur fournit un environnement propice au développement de leurs activités de recherche et reconnaît leur apport propre.

L'unité de recherche est soucieuse de la place de l'établissement dont elle est membre dans les classements internationaux. L'unité a des mécanismes de suivi de ses indicateurs de performance.

CRITÈRE 3 - L'UNITÉ DE RECHERCHE DÉMONTRE DES SUCCÈS À DES APPELS À PROJETS COMPÉTITIFS ; ELLE DISPOSE D'ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ, DE COMPÉTENCES TECHNOLOGIQUES ET A ACCÈS AUX TERRAINS DE RECHERCHE

Les équipes de recherche de l'unité répondent avec succès à des appels à projets nationaux, régionaux et internationaux. Elles portent des projets financés par les agences de financement publiques ou privées locales, nationales, régionales, internationales ou provenant de fondations ou d'associations. Elle peut, sur ses ressources propres, financer des contrats doctoraux et post-doctoraux, des contrats d'ingénieurs et de techniciens ainsi que des chaires. Les équipes de recherche utilisent des plateformes, de grands équipements et des démonstrateurs avec des personnels techniques qualifiés. L'unité accompagne ses membres sur leurs terrains de recherche.

DOMAINE 3. PRODUCTION SCIENTIFIQUE

CRITÈRE 4 - LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE DE L'UNITÉ DE RECHERCHE SATISFAIT À DES CRITÈRES DE QUALITÉ

La production scientifique de l'unité de recherche repose sur des fondements théoriques et méthodologiques solides. Elle est originale et constitue un apport significatif à la connaissance. La production scientifique ne sacrifie pas la qualité de la recherche à la quantité. Elle paraît dans des revues et des ouvrages internationaux à comité de lecture dont l'audience est reconnue. Elle prend la forme de copublications avec des partenaires du meilleur niveau international.

CRITÈRE 5 – LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE DE L'UNITÉ DE RECHERCHE RESPECTE LES PRINCIPES DE L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE, DE L'ÉTHIQUE, DE LA SCIENCE OUVERTE ET DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

La production scientifique de l'unité résulte d'activités de recherche qui respectent l'ensemble des règles et valeurs garantissant leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux. La recherche satisfait au respect de la personne humaine et de la vie animale. L'unité de recherche déploie une stratégie opérationnelle en matière d'intégrité scientifique et de science ouverte.

L'unité de recherche protège les inventions de ses chercheurs et assure une protection efficace contre les ingérences extérieures notamment par la protection des locaux, l'accès aux bases de données et la protection des systèmes d'information. Elle mène une politique active de protection du patrimoine scientifique et technologique.

DOMAINE 4. LIEN ENTRE LA RECHERCHE ET LA FORMATION

CRITÈRE 6 – L'UNITÉ DE RECHERCHE POSSÈDE UNE POLITIQUE DE FORMATION À ET PAR LA RECHERCHE. ELLE MET EN PLACE DES DISPOSITIFS POUR ASSURER UN LIEN ENTRE LA RECHERCHE ET LA FORMATION

L'unité de recherche définit un cadre de la formation à et par la recherche dans les 1^{er} et 2^e cycles des établissements de recherche et d'enseignement supérieur de son environnement. L'unité de recherche est adossée à une formation doctorale. L'unité de recherche met en place ou participe à une formation à l'intégrité scientifique et à l'éthique, en particulier en direction des doctorants.

L'unité de recherche soutient et garantit la qualité des conditions d'accueil, d'accompagnement des étudiants et des doctorants en son sein. La politique documentaire est intégrée à la politique de formation à et par la recherche de l'unité de recherche, notamment en termes d'acquisition de ressources, d'accès à celles-ci et de contribution aux contenus de formation auxquels sont associés les personnels des services de documentation.

DOMAINE 5. INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

CRITÈRE 7 - L'UNITÉ DE RECHERCHE DÉMONTRE UNE CAPACITÉ D'INTERACTION AVEC DES ACTEURS NON-ACADÉMIQUES ET DÉVELOPPE DES PRODUITS OU DES LIVRABLES À DESTINATION DU MONDE SOCIO-ÉCONOMIQUE. ELLE PARTAGE SES CONNAISSANCES AVEC LE GRAND PUBLIC ET INTERVIENT DANS DES DÉBATS DE SOCIÉTÉ

L'unité de recherche établit des partenariats formalisés avec des acteurs du monde non académique et développe des projets collaboratifs de recherche avec des acteurs du monde socio-économique. Des équipes de l'unité de recherche contribuent à la rédaction de normes, de procédures, de recommandations et de référentiels reconnus par des instances compétentes (ISO, etc.).

Elle mène une politique active de protection de la propriété intellectuelle, et notamment de dépôt de brevets.

Elle favorise la mise à disposition des mécanismes de soutien à l'innovation de type incubateur et la création de start-up. L'unité de recherche est engagée dans des activités de science participative.

L'unité de recherche met ses compétences scientifiques au service de l'organisation de manifestations destinées au grand public (expositions, installations, concerts, spectacles, etc.).